

N° SIRET : 20007894700039  
Etablissement : BUDGET ASST COLLECTIF  
Budget : BUDGET ANNEXE

**COMPTE ADMINISTRATIF**  
Année 2021  
Page n° 1

Département : CORREZE  
Poste Comptable: TRESORERIE HOTEL FINANC  
Date d'édition : 24/03/2022

Odyssée Informatique - ADONIS 9.65C

Envoyé en préfecture le 28/03/2022  
Reçu en préfecture le 28/03/2022  
Affiché le  
ID : 019-200078947-20220326-2022\_26\_03\_03-DE

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 26/03/2022 à 10 heures 00

Nombre de membres en exercice = 134  
Nombre de membres présents = 101  
Nombre de suffrages exprimés = 101  
VOTES : Contre = 0 Pour = 101 Abstentions = 0  
Date de convocation : 24/02/2022

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Jean-François MICHON, Vice-Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Pierre CHEVALIER, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		6 008,66	20 895,80		20 895,80	6 008,66
Opérations de l'exercice	176 243,92	212 173,20	133 741,81	113 165,75	309 985,73	325 338,95
<b>TOTAUX</b>	<b>176 243,92</b>	<b>218 181,86</b>	<b>154 637,61</b>	<b>113 165,75</b>	<b>330 881,53</b>	<b>331 347,61</b>
Résultats de clôture		41 937,94	41 471,86			466,08
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>176 243,92</b>	<b>218 181,86</b>	<b>154 637,61</b>	<b>113 165,75</b>	<b>330 881,53</b>	<b>331 347,61</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>41 937,94</b>	<b>41 471,86</b>			<b>466,08</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Au registre sont les signatures

Cachet :



Pour expédition conforme,

Le Vice-Président,